

Marche Nordique – Mont Ventoux – 30 Septembre 2018

L'organisation : elle est assurée par Ventoux Trail Club Santé Prévention.

Épreuve : Le parcours de la Marche Nordique est de 11 kms et 280mD +, ouvert à tous à partir de 18 ans. Il se déroule en semi autosuffisance.

La Marche Nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres. L'utilisation de deux bâtons spécifiques est obligatoire. A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition. La main et le coude du bras d'attaque doivent passer au niveau de la fesse en fin de poussée avant d'attaquer à nouveau devant le corps. Le pied qui avance doit attaquer le sol avec le talon.

Parcours : Le départ sera donné au Camping Municipal. L'arrivée sera jugée au Camping Municipal(délais maximum : 2h45 de course).

Inscriptions : l'inscription s'effectue avant le 12 Septembre 2019 par mail à l'adresse suivante : ventouxtrailclub@gmail.com ou par courrier: Chez Angélique DONADIEU – Ventoux Trail Club – 40, chemin des Cagarelles – 84570 MORMOIRON, accompagnée d'une photocopie de licence FFA/FFTri, ou FSCF, FSGT, UFOLEP avec la mention Athlétisme et course à pied en compétition ou UNSS, UGSEL d'une photocopie de licence FFA avec la mention Athlétisme et course à pied en compétition pour la saison en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie lors du retrait des dossards conformément à la loi n° 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs. Inscriptions limitées aux premiers 500 inscrits. Inscription sur place possible si le quota d'inscrits n'est pas atteint. En cas de blessure et d'impossibilité de participer au trail, le remboursement de l'inscription se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical. Tarif : l'inscription est de 15 € pour le 12 kms et de 20 € pour le 21 kms (chèque à l'ordre de Ventoux Trail Club) comprenant l'inscription et le buffet d'après course (5€ Supplémentaires si inscription le jour même)

Retrait des dossards : les concurrents doivent retirer leur dossard entre 08h30 et 09h30 (dossiers complets et paiement de l'inscription) au Camping Municipal à Bédoin. Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours.

Départ : le départ groupé sera donné à 09h30 au Camping Municipal à Bédoin.

Ravitaillement : 1 ravitaillement sera prévu sur le parcours. **Aucun gobelet en plastique ne sera distribué sur le ravitaillement du parcours et de l'arrivée.**

Équipement : le téléphone portable et le sifflet sont conseillés en course. Nous recommandons aux coureurs de s'équiper d'un sac à dos/sac banane composé d'une réserve d'eau, de barres énergétiques, d'un coupe-vent.

Récompenses : coupes et lots aux 3 premiers scratch hommes et femmes. La remise des prix s'effectuera au Camping Municipal à Bédoin à 12 h 15. Les catégories d'âges sont celles de la FFA.

Météo : en cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit d'annuler pour raison de sécurité. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Balisage/Parcours : le parcours sera entièrement balisé notamment avec de la signalétique directionnelle (balisage permanent) et de la rubalise. Des signaleurs seront disposés sur le parcours pour la sécurité des concurrents.

Sécurité : L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par l'organisateur. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents !

Abandon : le coureur qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du responsable du poste de contrôle le plus proche.

Exclusion : les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit des courses « nature » : respecter le balisage, respecter l'environnement, respecter son intégrité physique, porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Conditions générales : le simple fait de s'inscrire à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement. Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le cahier des charges de la FFA (Fédération Française d'athlétisme) en vigueur et selon les règles établies par la ligue PACA. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé ou de matériel, ou à un non respect du règlement. Règles de course : - le Trail est un sport de course à pied en milieu naturel. Les participants s'engagent à utiliser le matériel et l'équipement adéquat pour participer à la course. - Les participants devront suivre le parcours mis en place par l'organisation. - L'épreuve a lieu sur un parcours balisé sur la commune de Bédoin dans le Mont-Ventoux. - Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors des épreuves. - Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'action dangereuse pour autrui. Des consignes précises et rappels de règlement seront donnés lors du briefing qui précède chaque épreuve - Les concurrents doivent se soumettre aux décisions des arbitres qui seront sans appel. - Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification du traileur.

Assurance : les organisateurs ont souscrit un contrat de responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs quel que soit le dommage éventuel subi. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

Droit à l'image : Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion. CNIL : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – Souffle Du Ventoux – Ventoux Trail Club – 40, chemin des Cagarelles – 84570 MORMOIRON.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.